



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Madame la Directrice Départementale du
Territoire et de la Mer
181 Place Ernest Granier – bt OZONE
CS 60556
34064 MONTPELLIER CEDEX

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault

Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Conseiller Régional
de la Région Languedoc Roussillon
Hôtel de Région
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229 

A l'attention de Monsieur André LUBRANO

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Conseiller régional,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

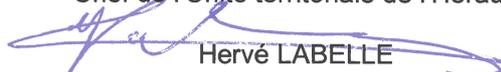
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller régional, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE

Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Affaire suivie par : **Célia DERONZIER**
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

N/ réf. : **UT34/H4/CD/JP/2014/229** 

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Le Directeur Régional

à

**Monsieur le Conseiller Régional
de la Région Languedoc Roussillon
2 allée de Neuville**

34080 MONTPELLIER

A l'attention de Monsieur Christian BOUILLE

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Conseiller régional,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

**Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

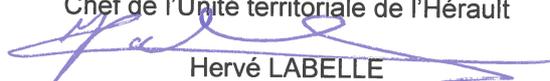
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller régional, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Maire

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Place de l'Hôtel de Ville
BP 308

34110 FRONTIGNAN LA PEYRADE CEDEX

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229 

A l'attention de Monsieur BOULDOIRE

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

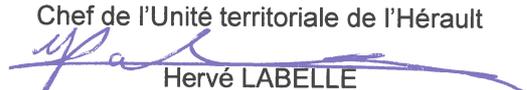
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin de Thau
Immeuble "Le Président"
Route de Sète -BP 18
34540 BALARUC LES BAINS

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229

A l'attention de Monsieur BONNAFOUX

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault

Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Président du Conseil Général
Canton de Sète II
3 quai d'Alger

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229 

34200 SETE

A l'attention de Monsieur LIBERTI François

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

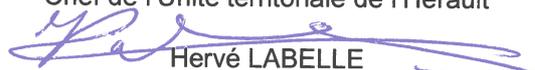
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le **24 NOV. 2014**

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Directeur
Société GDH
Avenue de la Méditerranée
BP 303
34113 FRONTIGNAN CEDEX

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229

A l'attention de Monsieur **BALANANT**

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault

Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Président de l'
Association ARZF
5, rue JS BACH

N/ réf. : UT34/H4/CD/JP/2014/229

34110 FRONTIGNAN

A l'attention de M. Christian DANGLETERRE

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Madame la Présidente de l'
Association Les Mouettes
Frontignan Environnement
BP 25
34111 FRONTIGNAN LA PEYRADE CEDEX

N/ réf. : UT34/H4/CD/JB/2014/229

A l'attention de Madame Suzanne ANGLADE

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

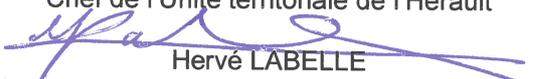
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Affaire suivie par : **Célia DERONZIER**
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

N/ réf. : **UT34/H4/CD/JP/2014/229**

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Le Directeur Régional

à

**Monsieur le Responsable HSSEQ
Société GDH
Avenue de la Méditerranée
BP 303
34113 FRONTIGNAN CEDEX**

A l'attention de Monsieur Baptiste EDOUARD

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Responsable,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

**Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le responsable HSSEQ, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Affaire suivie par : **Célia DERONZIER**
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

N/ réf. : **UT34/H4/CD/JP/2014/229**

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Représentant des salariés
de la société GDH
Avenue de la Méditerranée
BP 303
34113 FRONTIGNAN CEDEX

A l'attention de Monsieur George CAYROL

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

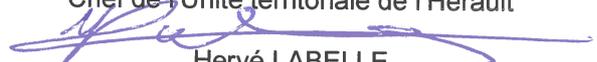
- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : **Célia DERONZIER**
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Directeur de
l'établissement public régional Port de Sète Sud
de France
1 quai Philippe Régy
BP 10853
34201 SETE CEDEX

N/ réf. : **UT34/H4/CD/JP/2014/229**

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Préfet de la région
Languedoc Roussillon et du
département de l'Hérault
SIDPC
34062 MONTPELLIER CEDEX 2

N/ réf. : UT34/H4/CD/JB/2014/229

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : **Célia DERONZIER**
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Chef du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
150 rue supernova

N/ réf. : **UT34/H4/CD/JP/2014/229**

34570 VAILHAUQUES

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

24 NOV. 2014

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 MONTPELLIER

Le Directeur Régional

à

Affaire suivie par : Célia DERONZIER
celia.deronzier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 63 58 – Fax : 04 34 46 63 64

Monsieur le Directeur Régional des Entreprises
de la Concurrence, de la Consommation, du
Travail et de l'Emploi
615 bd d'Antigone
CS 19002
34961 MONTPELLIER CEDEX

N/ réf. : UT34/H4/CD/JB/2014/229

Objet : Commission de Suivi de Site GDH
Réunion du 05 décembre 2014

P.J : Projet de nouveau règlement

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement GDH à Frontignan se tiendra, sous la présidence de Madame Fabienne ELLUL, Sous-Préfète Littoral de l'Hérault, Secrétaire Générale Adjointe :

Le 05 décembre 2014 à 16 h 00
Salle d'honneur
de la mairie de Frontignan

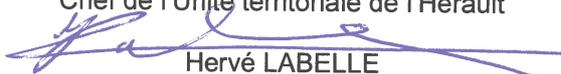
L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Modification de l'arrêté de constitution de la CSS, adoption du nouveau règlement intérieur et élection du nouveau bureau ;
- Incident du 18 septembre 2014 ;
- Points divers.

Je vous précise que les études et documents présentés au CSS seront accessibles sur le site de la DREAL <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/> sous la rubrique « **CLIC/CSS et PPRT** », une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Sera également mis en ligne le bilan annuel de la société GDH à Frontignan (situation réglementaire, exercices des plans de secours, gestion de la sécurité et actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés). Ce document pourra être discuté lors de la CSS du 05 décembre 2014, si les membres de la CSS le souhaitent.

P/le Directeur Régional et par délégation
Le Chef de service
Chef de l'Unité territoriale de l'Hérault


Hervé LABELLE
Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie & Mines